



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 07 juillet 2025

Projets financés par la CVEC : actualisation de la programmation

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs ainsi que les échanges en séance,

Vu l'article R 822-16 du code de l'éducation,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide une évolution de la programmation arrêtée par délibération du 13 décembre 2024 :

✓ suppression de l'action packs festifs prévue à hauteur de 5000 euros car tous les packs festifs acquis en 2024 n'ont pas été distribués à ce jour,

✓ extension de l'action menée par l'AFEV à ce jour au bénéfice d'étudiants en droit vers des étudiants en économie et gestion et augmentation de la subvention du Crous de 4000 à 7000 euros,

✓ concernant la partie « aménagements en résidence » envisageant initialement les actions suivantes à hauteur de 30 000 euros

- *Espaces extérieurs dans les résidences Jean Médecin et Newton,*

- *Mobilier pour espaces collectifs des résidences Saint-Antoine, les Collinettes, Jean Médecin et les Dolines,*

- *Matériel pour la musculation dans les résidences Jean Médecin et les Clémentines,*

- *Aménagements spécifiques : fenêtres du co-learning de la résidence Montebello et du foyer Intermed de la résidence Jean Médecin, accueil de la résidence Jean Médecin, espaces conviviaux de deux cuisinettes de la résidence Jean Médecin.*

les actions sont ainsi modifiées : suppression du projet aménagements spécifiques fenêtres du co-learning de la résidence Montebello et du foyer Intermed de la résidence Jean Médecin qui sera financé sur des crédits d'investissement sur fonds propres.

✓ concernant la partie « création ou amélioration de tiers lieux » envisageant initialement les actions suivantes à hauteur de 170 000 euros

- *bureau du psychologue à la résidence Nouvelle Vague,*

salle administrative à la résidence du Coudon,

mobilier extérieur de la cafétéria Nice-Centre,

mobilier extérieur de la cafétéria Hélios et de la cafétéria l'Escarpe,

- accordage et installation de pianos sur les lieux de restauration et en résidences,
- installation de climatiseurs et brasseurs d'air dans les espaces collectifs des résidences

sont ajoutés les projets suivants :

- installation d'un parking à vélo et d'une station de réparation pour vélos et trottinettes à la résidence jean médecin bâtiments E et F,
- installation d'un abri à vélo pour la résidence Montebello.

Article deux

Les budgets de 30 000 et 170 000 euros dédiés aux projets « aménagements en résidence » et « création ou amélioration de tiers lieux » sont globalisés, la répartition initiale s'avérant à l'usage peu pertinente.

Article trois

En fonction de l'avancement de ce programme prévisionnel, le budget rectificatif prévu en septembre 2025 prévoira l'ouverture de crédits complémentaires pris sur le reliquat disponible des années antérieures ainsi que sur l'ajustement selon le montant réellement perçu au titre de la CVEC 2024.

Fait à Nice, le 07 juillet 2025

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Khaled BOUABDALLAH



Publiée le 23 juillet 2025

Détail du vote	
Quorum exigé : 10	Pour : 24
Membres présents : 14	Contre : 0
Membres représentés : 10	Abstention : 0
Votants : 24	